

M. Mme Jean BETHUS
48 Chemin du PLATEAU
85300 CHALLANS

Challans le 19 Juillet 2019

19 JUL. 2019

Messieurs les commissaires enquêteurs
1, boulevard Lucien DODIN
BP239, 85302 CHALLANS CEDEX

Objet : enquête publique SCoT

Courrier déposé Pas de
la permanence du 19 juillet
par M. Mme BETHUS à 13h45.

Messieurs,

J. Rambaud

En complément d'un courrier du 3 juillet 2019 comportant des corrections et analyse des objectifs du SCoT, nous formulons une demande de levée des périmètres de protections caducs d'un puits de captage, rebouché, bétonné, chemin du Plateau à CHALLANS.

La fermeture définitive de ce forage de captage P4, ouvrage 05347X0014, entraîne l'abrogation des servitudes associées. Se reporter à l'Arrêté Préfectoral de 2011, ARS-PDL/DT/SSPE/2011/436/85.

Périmètres de protection caducs à supprimer du plan de ZONAGE :

- La zone « non aedificandi » très atypique, cercle parfait d'un rayon de 100 mètres autour de ce forage.
- La zone **Np** au tracé fantaisiste, ne correspondant pas à la définition du P.L.U. de 2006.

Ces deux périmètres de protections caducs ou infondés se traduisent par une immobilisation de **2,5 ha** de terrains potentiellement constructibles à considérer comme dents creuses dans cette zone Uda.

En pièces jointes :

- Le plan de localisation du puits P4 et les périmètres de protection actuels.
- La liste des propriétaires connus et la signature des pétitionnaires.
- Le courrier de Vendée Eau du 11 juillet 2012 des prescriptions caduques.
- La fiche descriptive « Info Terre brgm » du puits P4 (forage) **rebouché**.

Souhaitant vivement que cette requête collective dans l'esprit du SCoT libérera cet espace potentiellement constructible comme il l'était avant 1976, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre meilleure considération.

Jean BETHUS

Françoise BETHUS

LOCALISATION DES TERRAINS EN ZONE DU PUIS P4 (dents creuses)

Propriétaire(s)	Adresse parcelle(s)	Parcelle(s)		Surfaces		Signature des propriétaire(s) de la requête demandant le retrait des périmètres de protections caducs ou infondés
		Sect.	N°	parcelle	disponible à construire	
M. et Mme Bethus Jean Mme Bethus Françoise	Chemin du Plateau	CX CX	45 99	2091 2125	600 2125	<i>CX 45 Bethus Bethus</i>
M. et Mme Joubert	Chemin du Plateau	CX	100	4198	4198	<i>Joubert Joubert</i>
Indivision Besseau Naulleau	Chemin du Plateau	CX	101	2276	2276	
M. Burgaud Michel <i>Mme BURGAUD</i>	Chemin du Plateau	CX	102	2313	2313	<i>Burgaud Burgaud</i>
Vendée Eau (SIAEP) Puits P4 rebouché	Chemin du Plateau	CX	103	4283		
Commune de Challans ancienne carrière Merceron TP mentionnée n° 61B sur l' Arrêté Préfectoral de 2011	Chemin de la Vérie Chemin de la Vérie Chemin de la Vérie	CX CX CX	106 107 108	5365 2051 4777		
M. et Mme Corbel Pascal	Chemin du Plateau Chemin du Plateau	CX CX	173 179	6479 106	4479 106	<i>Corbel Corbel</i>
M. et Mme Déporté M. et Mme Déporté	Chemin du Plateau Chemin du Plateau	CX CX	178 191	1894 2234	1000 1250	<i>Déporté Déporté</i>
M. et Mme Favreau	Chemin du Plateau	CX	395	6874	6874	<i>Favreau Favreau</i>
Total m²				47066	25221	disponible après retrait des périmètres de protections caducs

Puits P4 , ouvrage 05347X0014, forage ø 0,48 x 17,15 m

rebouché, bétonné, parcelle CX103

C chemin du Plateau 85300 CHALLANS



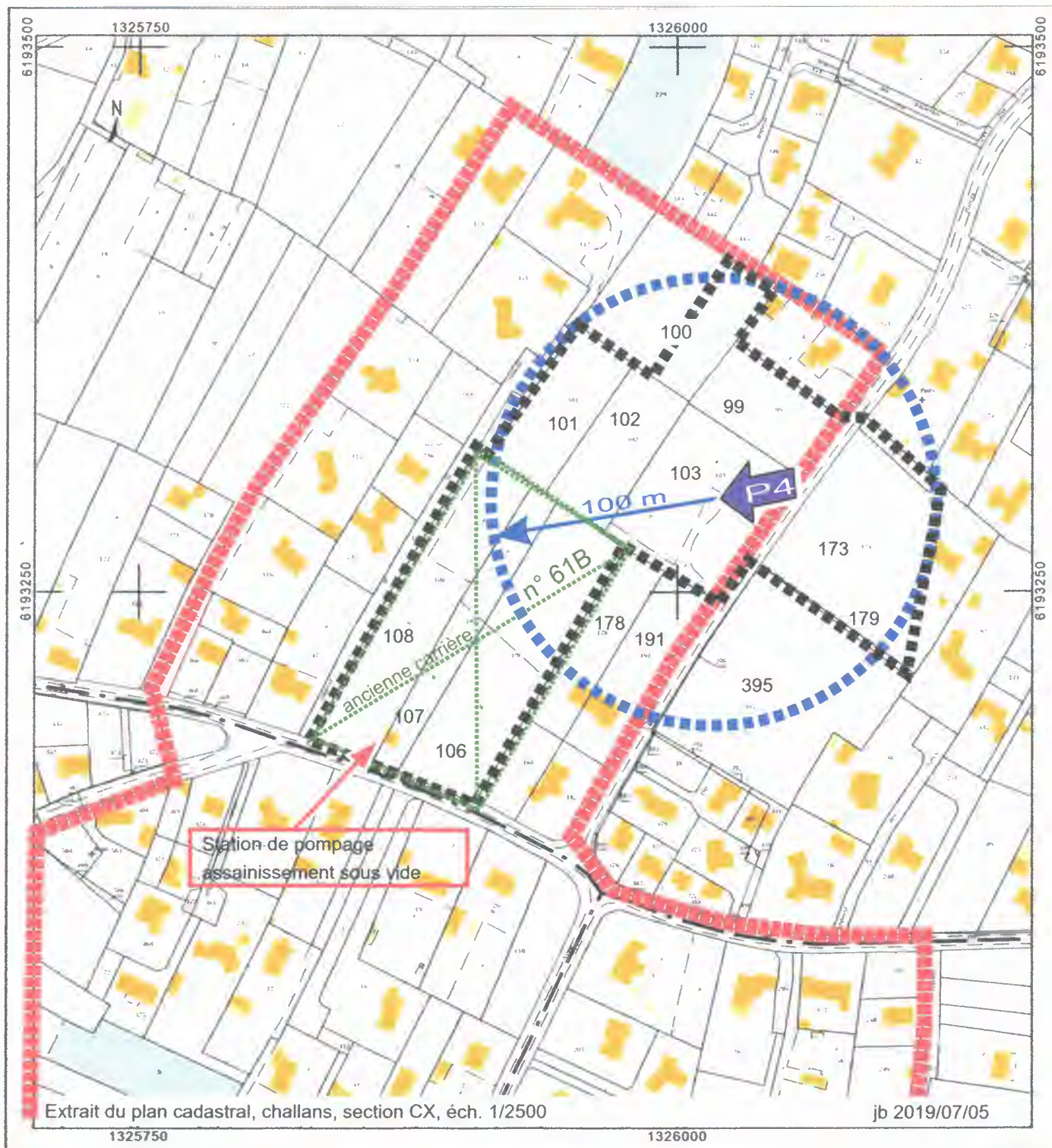
Périmètre de protection rapproché , zone sensible.
Arrêté Préfectoral de 2011, ARS-PDL/DT/SSPE/2011/436/85,
modification n° 5 P.L.U. du 1/10/2012.



Zone Np, ne correspond pas à la définition du P.L.U. de 2006,
(à supprimer).



Périmètre de protection zone non aedificandi du 28/01/1976,
caduc (à supprimer).



JR

Reçu le 24 juillet 2012
Copie à M^r Moreau le 31/03/2014
Copie par courriel à Jean-Jacques ROUZAULT
La Roche sur Yon, le 11 juillet 2012 le 24/05/2017

Monsieur BETHUS
48, chemin du Plateau
85300 CHALLANS

Dossier suivi par : Sandrine SAVINAUD

☎ 02 51 24 81 78

Nos réf. : SS/SS

Monsieur,

Vous avez sollicité le SIAEP du Marais Breton et des Iles au sujet des captages de la Vérie à Challans par mail daté du 26 juin 2012. J'ai également reçu un mail de la mairie de Challans le 9 juillet dernier, me transmettant leur demande de réponse aux questions que vous vous posez pour le 10 juillet 2012, une copie du courrier que vous leur avez adressé le 16 mai 2012 ainsi que la réponse de la mairie de Challans à votre attention.

Par ce courrier le SIAEP va dans la mesure du possible essayer de répondre point par point aux questions que vous posez :

En préalable, sachez que la rédaction d'un arrêté préfectoral se fait toujours au présent bien que sa mise en application soit progressive. Il s'agit là d'une règle d'écriture administrative dont le SIAEP n'a pas la maîtrise.

Vous m'avez interpellé au sujet de l'existence des périmètres de protection de 100 m autour des puits qui ne sont plus exploités et/ou qui sont voués à être abandonnés.

Sachez que depuis le 21 novembre 2011, le Préfet de Vendée a pris un nouvel arrêté concernant les périmètres de protection autour du captage de la Vérie à Challans (l'arrêté préfectoral n°ARS-PDL/DT/SSPE/2011/436/85). Cet arrêté abroge celui daté du 17 avril 1953 qui prévoyait une zone de protection de 60 m de coté autour de chaque puits. L'arrêté du 21 novembre 2011 est donc désormais celui à respecter. Ce nouvel arrêté définit des nouvelles limites de périmètres autour des puits exploités à ce jour et de nouvelles prescriptions pour lesquelles le PLU de la commune doit être mis en conformité.

En conséquence, la commune de Challans n'a pas l'obligation de maintenir les périmètres de 100 m autour de ces puits que la commune a institué par décision du 28/01/1976 et reste seule décisionnaire de leur maintien ou non dans le cadre du règlement de son Plan Local d'Urbanisme.

Vous avez également attiré mon attention sur les questions d'entretien des différents puits de captage.

Le puits P4 est à ce jour abandonné et comblé, ceci en raison de l'avis défavorable de l'hydrogéologue agréé quant à son exploitation et ce, pour plusieurs raisons : notamment sa faible capacité de production d'une part, et d'autre part les teneurs en pesticides que les analyses révèlent. Par ailleurs, la pompe d'exhaure a été retirée ainsi que le transformateur.

Les puits P5 et P6 ne sont plus exploités depuis de nombreuses années mais sont toujours propriété du SIAEP. Ainsi, le SIAEP devrait à l'automne 2012 réaliser un état des lieux des différents sites et procéder aux entretiens nécessaires (débroussaillage et repose de clôture si besoin).

Par ces réponses, je vous confirme bien que l'entretien des puits relève bien de la responsabilité du propriétaire à savoir, à ce jour : le SIAEP du Marais Breton et des Iles.

Concernant la carrière 61b proche du puits P4, des travaux d'enlèvement des dépôts superficiels et son comblement doivent être réalisés conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral ceci en raison des matériaux de remblaiement utilisés pour le comblement qui peuvent présenter une évolution incertaine. Ces travaux se prépareront et se feront en concertation avec la mairie de Challans. Aucune intervention n'est par ailleurs prévue sur la parcelle CX 103.

Espérant que ce courrier réponde à vos interrogations, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. GUERINEAU,
Président



JR

Dossier du sous-sol

BSS001KZTH

05347X0014/P4

Localisation

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001KZTH

Ancien code

05347X0014/P4

Département

VENDEE (85) - SGR/PAL

Commune

CHALLANS (85047)

Nom local

P4

Numéro de carte

0534

Huitième

7X

Région naturelle

MASSIF-ARMORICAIN-SUD

Bassin versant

Non renseigné

Adresse ou Lieu-dit

LA VERIE, LE FIEF DU PLATEAU

Chemin du Plateau

Coordonnées

Système	X (m)	Y (m)
Lambert 2 étendu	276556	2212549
Lambert 2 - Centre	276557	212550
Lambert-93	326334	6648737

Système	Latitude	Longitude
WGS84	46.83428074 46° 50' 3" N	-1.90562517 1° 54' 20" O

Altitude

3.2 m - Précision EPD

Description technique

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001KZTH

Ancien code

05347X0014/P4

Nature

PUITS

Profondeur atteinte

17.15 m

Diamètre de l'ouvrage



P4
Chemin du Plateau

480 mm

Date fin de travaux

January 1, 1963

Mode d'exécution

Non renseigné

Etat de l'ouvrage

REBOUCHE.

Utilisation

EAU-COLLECTIVE

Objet de la recherche

Non renseigné

Objet de l'exploitation

EAU.

Objet de la reconnaissance

HYDROGEOLOGIE.

Gisement

Non renseigné

Document(s) papier

PLAN-SITUATION, COUPE-GEOLOGIQUE, COUPE-TECHNIQUE, DOCUMENT-PHOTO.

Références

1) DOCUMENT CHEVALIER - CF AUSSI 534 7X 5 (SONDAGES PRELIMINAIRES GUIBERT 1962)

Référencé comme point d'eau

OUI

Niveau d'eau mesuré par rapport au sol

Non renseigné

Coupe

Z Origine

3.2 - Précision : EPD

Auteur




Non renseigné

Date

Non renseigné

Document(s) numérisé(s)

5 document(s)

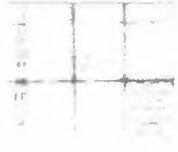
Vignette	Nom	Type	Poids
	A128743.TIF	PLAN DE LOCALISATION	44 Ko
	A128744.TIF	RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE	24 Ko
	S266539.JPG	PHOTOGRAPHIE	1204 Ko

JR



S266540.JPG PHOTOGRAPHIE

1224 Ko



U43223.TIF RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE 579 Ko

Log géologique numérisé

Nombre de passes : 13 - [Afficher le log validé](#)

Nombre de niveaux : 4

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 3.2 m	REMBLAI	QUATERNAIRE
De 3.2 à 15.4 m	CALCAIRE	EOCENE
De 15.4 à 15.9 m	ARGILE, SABLE	DE EOCENE A CENOMANIEN
De 15.9 à 17.1 m	SCHISTE	ANTE SECONDAIRE

JR